

Inventaire des anciens sites industriels

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une démarche nationale engagée par le Ministère de l'Environnement (cf. circulaire du 3 décembre 1993). Son objectif est d'établir un recensement des anciens sites industriels dont l'activité avait pu présenter un risque pour l'environnement.

Des inventaires sont effectués, dans chaque région française, par le BRGM sous maîtrise d'œuvre DRIRE. Leur financement est assuré à 50 % par les Agences de l'Eau, le reste étant à la charge de l'Eat et, pour environ 10%, d'autres organismes, tels en Ile de France, le Conseil Régional, le SPI Vallée de Seine (Yvelines) ou des Chambres de Commerce (autres départements). Tous ces partenaires sont réunis au sein d'un comité de pilotage.

Une étape préliminaire de l'inventaire consistait à relever l'ensemble des cotes des documents d'archives - de 1850 à 1990 - utiles à la recherche historique d'activités industrielles de l'ancien département de Seine-et-Oise (regroupant le Val d'Oise, les Yvelines et l'Essonne).

Une première phase d'analyse a été réalisée par un bureau d'étude extérieur et pilotée par le SPI. Elle s'est achevée en 1996 et a fait l'objet d'un rapport qui liste les cotes d'archives.

L'inventaire historique des anciens sites industriels proprement dit a débuté en 1997 et devrait s'achever en 1999. Une première étape vient de se terminer.

Elle comprend le dépouillement des archives avec une recherche concernant les activités industrielles et la localisation cartographique des sites. Cette démarche englobe environ 2 500 sites dont une partie n'a pu être géoréférencée.

Ces renseignements devraient être validés afin, notamment, de ne retenir que les sites susceptibles d'avoir pu effectivement générer une pollution des sols.

Il restera par la suite à établir une sélection successive des sites, sélection basée sur des critères techniques (activités et produits, hydrologie, géologie, connaissance d'accidents, utilisation des terrains, etc.) qui devrait permettre de hiérarchiser les risques et de déterminer les sols sur lesquels des investigations complémentaires (diagnostic initial de sols et évaluation simplifiée de risques) pourraient s'avérer nécessaires.

Le tableau ci-dessous indique les prévisions des dates d'enquêtes publiques (EP) des Installations Classées et des carrières en Vallée de Seine telles qu'elles sont connues le jour de parution.

Société	Commune	Activité	Date EP prévue
Coopérative Agricole Ile de France «Seine Céréales»	Hargeville	Exploitation silo	23/11 au 22/12
Carrefour	Flins	Exploitation de station service	16/11 au 15/12
Epicch	Follainville Dennemont	Augmentation de la capacité de production de plaquettes de silicium épitaxiées	16/11 au 15/12
GSM	Carrières-sous-Poissy	Demande d'installation de criblage et de concassage de matériaux	14/12 au 23/01/99
GSM	Carrières-sous-Poissy	Demande de renouvellement d'autorisation et de modification de la remise en état	14/12 au 23/01/99
GSM	Achères	demande d'autorisation d'exploitation de Carrières	07/12 au 16/01/99

Cette lettre a été réalisée par Irène BARBUT qui nous a maintenant quittés après une collaboration de plus de 5 ans. Tous nos vœux l'accompagnent dans ses nouvelles missions.

La Lettre du SPI Vallée de Seine

Directeur de la publication : Jean-Pierre Richard

Rédactrices : Irène Barbut & Véronique Gazda

Maquette et Impression : MAQUETTE ET IMPRESSION : 01 30 21 54 71
N° ISSN : 1256 5880



S P I

La Lettre du SPI Vallée de Seine

Bulletin trimestriel d'information - n°12 - Novembre 1998

SPI Vallée de Seine - 5 et 7, rue Pierre Lescol 78000 Versailles - Tél : 01 30 24 82 52 - Fax : 01 30 21 54 71

Les résultats des travaux d'études du SPI sont rapportés lors de Commissions Techniques qui font l'objet de compte-rendus détaillés. Ils sont parfois également résumés dans la «Lettre du SPI». Cependant, certaines études de longue haleine, dont les résultats ne sont pas encore clairement formalisés, n'ont pas pu faire l'objet d'une communication dans ce cadre. Ces travaux ne sont pas négligeables et devaient trouver une concrétisation, en terme de résultats, dans les années qui viennent. Ce numéro de la «Lettre du SPI» se propose de vous informer de l'avancement de ces études.

Etude bibliographique d'épidémiologie «Air et Santé et sources industrielles»

Les résultats des études épidémiologiques récentes montrent la corrélation entre certains indicateurs de santé publique et certains indicateurs de qualité de l'air. En Ile de France et dans toutes les grandes agglomérations, l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique liée au trafic routier n'est plus à démontrer.

Pour ce qui concerne l'impact sanitaire des installations industrielles de la région, le manque de données factuelles dans ce domaine nous a conduit à envisager la réalisation d'une étude épidémiologique. Mais l'interrogation d'experts sur la faisabilité d'une telle étude a relevé l'absence d'outils méthodologiques correspondant à notre situation locale.

Nous avons ainsi été amenés à rechercher et analyser les données de référence publiées tant en France qu'à l'Etranger. Un tel travail dépassait l'envergure du SPI tant sur le plan scientifique que sur le plan financier. Aussi, nous avons proposé un partenariat à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA), qui dans le cadre du supplément Extrapol de la revue Pollution Atmosphérique, publie régulièrement des analyses critiques des publications internationales relatives au thème «épidémiologie et pollution atmosphérique». Cette étude bibliographique d'épidémiologie «Air et Santé et sources industrielles» a été confiée à la société d'épidémiologie SEPIA.

Une phase préliminaire de cette étude, réalisée en 1997, a permis d'effectuer :

- la recherche de références reliant des impacts sanitaires aux émissions atmosphériques industrielles potentiellement comparables à celles de la Vallée de Seine des Yvelines (publication postérieure à 1980 ; activités industrielles situées en Europe de l'Ouest et Amérique)
- la lecture des résumés des articles et la constitution d'un tableau synthétique comprenant des informations sur les auteurs, années, pays, polluants, activité industrielle, exposition, résultats.

Extrapol est un bulletin trimestriel d'analyse critique des publications internationales concernant les études d'épidémiologie liées à la pollution atmosphérique. Chaque article est analysé par deux spécialistes, l'un médecin épidémiologiste, l'autre ingénieur en métrologie de la pollution atmosphérique. Un éditorial présente les principaux enseignements des études analysées prises dans leur ensemble.

Le rapport de synthèse, qui comprend notamment les renseignements synthétiques d'environ 80 articles, est disponible au SPI. La seconde phase, lancée en 1998, consiste en l'analyse des articles pertinents dans le cadre d'Extrapol: études épidémiologiques correspondant à des observations et publiées au-delà de l'année 1990. Sont exclus les revues, les études de toxicologie et les articles pour lesquels les «champs clés» ne sont pas spécifiés. Le travail à effectuer s'est avéré beaucoup plus important que prévu. C'est pourquoi, dans un premier temps, seuls les effets à court terme ont été pris en compte. (Les articles concernant les effets à long terme feront l'objet d'une nouvelle publication d'Extrapol probablement fin 1999).

Environ 30 articles ont été sélectionnés et sont en cours d'analyse. Ils feront l'objet d'un numéro triple d'Extrapol publié avec la revue Pollution Atmosphérique du dernier trimestre 1998.

En parallèle à cette analyse, le SPI a d'ores et déjà lancé une nouvelle phase de travail afin de recueillir les éléments de comparaison éventuels entre les résultats publiés dans Extrapol et la situation spécifique de la Vallée de Seine des Yvelines, en terme de contexte industriel et de situation générale. Cette phase sera réalisée par un ingénieur en environnement indépendant et elle fera l'objet d'un rapport finalisé au cours du premier semestre 1999.

Etudes relatives à l'amélioration de la gestion des déchets dans les entreprises de petites tailles

En 1996, le SPI a fait réaliser, en partenariat avec la Chambre de Commerce de Versailles Val-d'Oise Yvelines, une enquête de terrain auprès d'une centaine d'exploitants d'activités industrielles de la ZAC d'Ecquevilly et des Mureaux. Le principal objectif était de mieux connaître les moyens mis en œuvre par les exploitants de petites activités industrielles pour gérer leurs déchets, afin, à terme, de mener les actions de sensibilisation nécessaires, notamment sur les déchets toxiques en quantités dispersées (DTOD) et de réfléchir à l'amélioration de la gestion globale des déchets.

Sur 103 entreprises contactées, 80 entreprises représentant 1 400 emplois ont répondu, seulement 15 de ces entreprises sont des installations classées. Toutes les entreprises produisent des DIB, 27 produisent des DTOD notamment dans les domaines de la réparation automobile et de la mécanique.

Les quantités de déchets générées semblent significatives aussi bien pour les DTOD que pour les DIB. On observe une grande diversité des intervenants qui permet de penser qu'une rationalisation de la collecte est possible. La plupart des exploitants sont peu sensibilisés à la gestion de leurs déchets, sauf cas particuliers comme les huiles usagées.

A l'issue de l'enquête sur la ZAC d'Ecquevilly-LesMureaux, nous avons cherché à proposer des actions d'amélioration pérenne de la gestion des déchets toxiques des petites entreprises (garages, imprimeries, pressing,...). Cette réflexion a été menée en 1997 et nous avons dans ce cadre :

- 1) Réalisé un recensement et une analyse des expériences et des projets, en France, de gestion collective des DTOD et des DIB des petites industries.
- 2) Mené une enquête de terrain auprès d'une trentaine d'entreprises des secteurs garage/mécanique/peinture en Vallée de Seine afin de cerner plus concrètement leurs difficultés dans la gestion des DTOD.

Les expériences de gestion collective des DTOD sont assez rares et résultent généralement d'un engagement d'associations d'industriels aidées par des structures institutionnelles.

Les aspects étudiés dans notre rapport se déclinent en :

- Favoriser l'accueil en déchetterie ;
- Développer le système de retour au fournisseur ;
- Mener des campagnes d'information, particulièrement pour les huiles usagées hors secteur réparation automobile ;
- Evaluer les coûts et les implications pour l'entreprise, afin de faciliter la sensibilisation ;
- Mettre à disposition un correspondant DTOD ;
- Organiser une collecte en porte à porte.

Elles peuvent servir de base à des actions concrètes menées avec d'autres partenaires institutionnels du SPI.

Evaluation du gisement de DIB dans les Yvelines

Les Déchets Industriels Banals (DIB) sont souvent produits en grandes quantités, parfois très homogènes. Une partie d'entre eux peut être recyclée ou faire l'objet d'une valorisation matière, mais une proportion non négligeable des volumes générés suit des filières de traitement similaires à celles mises en œuvre pour les ordures ménagères (OM).

L'estimation du gisement de DIB et le suivi de son évolution apparaît donc comme un élément important pour dimensionner les équipements.

Dans les Yvelines, une première évaluation avait été retenue lors de l'élaboration du plan départemental d'élimination des OM en 1995. Elle avait été établie à partir d'une enquête de gisement effectuée en 1994 auprès des producteurs, selon une méthodologie établie par l'ADEME dans le cadre d'une estimation nationale de la production de DIB. Un échantillonnage représentatif des entreprises (750 établissements retenus sur les 2 départements Yvelines et Val d'Oise) était interrogé, et les résultats étaient ensuite extrapolés à l'ensemble du département.

Cette enquête, réalisée par la SOFRES, avait abouti à un gisement total de 575 000 t pour l'année 1994 dans les Yvelines, pour les entreprises de plus de 10 salariés, hors secteur agro-alimentaire, BTP, éducation et restauration, et hors commerces de moins de 100 m². Cette enquête indiquait aussi que 85 % du gisement était collecté par des prestataires privés, soit 483 000 t (ou 340 000 t si l'on prend la fourchette la plus basse de la marge d'erreur maximum de 30 % signalée par les auteurs).

Ces chiffres nécessitaient d'être précisés et actualisés et, reprenant une recommandation émise par les auteurs du rapport, le SPI a tenu d'estimer le gisement de DIB non plus d'après les données des producteurs mais à partir d'une enquête poussée auprès des collecteurs.

L'enquête auprès des collecteurs de DIB dans les Yvelines

Dans un premier temps, nous avons recensé toutes les entreprises privées susceptibles de collecter des DIB dans le département : par interrogation des Préfectures, des syndicats professionnels du déchet, et par une recherche minitel. 185 sociétés ont été répertoriées. Toutes ont été contactées par téléphone afin de déterminer si elles exercent une activité de collecte des DIB dans le département. Parallèlement, un questionnaire, qui demandait les quantités sur l'année 1996 des différentes catégories de DIB collectées, a été établi puis envoyé. L'obtention des réponses a nécessité nombre de rappels et explications par téléphone et par courrier.

Sur les 185 entreprises qui ont été contactées par téléphone afin de déterminer si elles collectaient les DIB dans les Yvelines, la plupart ont répondu par la négative. 33 questionnaires ont ensuite été envoyés :

- 8 établissements n'ont pas répondu et ne sont pas déclarés au titre du « décret emballage »,
- 5 ont répondu qu'en fait, ils ne collectent pas de DIB dans les Yvelines,
- 20 ont répondu et ont envoyé des données le plus souvent exploitables ; néanmoins, il a parfois été nécessaire de retravailler avec le collecteur, et, dans un cas, il a fallu faire une évaluation à partir de données partielles.

Le gisement ainsi estimé est de 168 000 t. L'analyse montre que 90 % du tonnage de DIB est ramassé par 6 collecteurs, dont le plus important réalise à lui seul près de 60 000 t soit environ 34 % du total, 2 autres collectent chacun environ 30 000 t, et 3 collectent chacun environ 10 000 t.

Les collectivités locales collectent également des DIB, par exemple ceux en provenance des activités commerciales des zones urbaines, et nous avons donc cherché à estimer ce tonnage. Les éléments recueillis dans le cadre d'un travail sur « la redévacance spéciale sur les déchets non ménagers » nous ont amené à estimer à 45 000 t, pour l'année 1996, les DIB collectés par le biais de la collecte d'OM.

L'estimation du gisement total de DIB produits dans les Yvelines serait ainsi de 213 000 t pour l'année 1996.

Parallèlement à l'enquête auprès des collecteurs de DIB dans les Yvelines, le SPI a recensé les autres enquêtes de gisement effectuées en France, et, comme cela nécessitait la même logistique, nous avons recensé également les expériences et les projets en matière de gestion collective des DIB, pour chercher à en tirer des enseignements.

La synthèse des renseignements recueillis est contenue dans le rapport final de l'étude, qui comprend le détail de l'enquête dans les Yvelines.

La comparaison des résultats de l'évaluation par enquête auprès des producteurs avec ceux de notre enquête auprès des collecteurs fait apparaître certaines différences.

Afin de tester la validité de nos résultats, nous avons tenté de les recouper avec ceux d'autres enquêtes éventuelles. Mais ces études n'ont pas permis d'effectuer une comparaison pertinente avec notre méthodologie.

La réflexion doit se poursuivre pour que des indicateurs permettant d'affiner les résultats soient évalués et mis en place.

Le gisement estimé auprès des collecteurs relevant d'une collecte séparée de celle des ordures ménagères pourrait faire l'objet d'une actualisation régulière.